

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAC 60 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'Association International Visual Théâtre (9e).

MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement avec l'association International Visual Théâtre ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention d'équipement attribuée à l'association International Visual Théâtre 7, cité Chaptal 75009 Paris est fixée à 25.000 euros. 20064 ; 2016_01955.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 25.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, nature 2042, ligne VE40003, provision pour subventions d'équipement au titre de la culture. Mission 900-10-99-010 n° d'individualisation 16 V 00458 - AP 16 03546.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

